

N° 6613³**CHAMBRE DES DEPUTES**

Session ordinaire 2012-2013

**PROJET DE REGLEMENT
GRAND-DUCAL****relatif à la prolongation de la participation du Luxembourg à la
mission d'observation de l'Union européenne en Géorgie
(EUMM Georgia)**

* * *

AVIS DE LA CONFERENCE DES PRESIDENTS

(1.10.2013)

Le projet de règlement grand-ducal a été déposé le 16 septembre 2013 à la Chambre des Députés par le Ministre aux Relations avec le Parlement à la demande du Ministre des Affaires étrangères. Un exposé des motifs était joint au texte du projet de règlement grand-ducal.

L'objet du présent projet de règlement grand-ducal vise à prolonger jusqu'au 14 décembre 2014 la participation de deux membres de la Police grand-ducale à la mission d'observation „EUMM Georgia“ (EU Monitoring Mission) menée sous l'égide de l'Union européenne en Géorgie.

La base légale du projet de règlement grand-ducal sous avis est constituée par la loi modifiée du 27 juillet 1992 relative à la participation à des opérations pour le maintien de la paix (OMP) dans le cadre d'organisations internationales.

La Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés a donné son avis positif le 9 septembre 2013.

Le Conseil d'Etat a émis son avis le 24 septembre 2013 et marque son accord avec le projet de règlement grand-ducal, en proposant des modifications purement rédactionnelles à l'article 1er. Sur recommandation de la Commission des Affaires étrangères et européennes, de la Défense, de la Coopération et de l'Immigration de la Chambre des Députés la Conférence des Présidents rend un avis positif au règlement grand-ducal sous rubrique tout en se prononçant en faveur du libellé de l'article 1er tel que proposé par le Conseil d'Etat.

Luxembourg, le 1er octobre 2013

Le Secrétaire général,
Claude FRIESEISEN

Le Président de la Chambre des Députés,
Laurent MOSAR

